

**LÍNGUA FRANCESA – QUESTÕES DE 41 A 50**

## Texte 1

**La chasse aux journalistes**

1 C'est un exploit dont Mahmoud Ahmadinejad doit sans doute être « fier », même s'il est infamant. La République islamique  
2 détient en effet, avec la Chine et l'Erythrée, le record de journalistes emprisonnés. Selon Reporters sans Frontières, 23 journalistes  
3 sont actuellement sous les verrous. Ne se contentant pas d'interdire les journaux réformateurs, le régime persécute à la fois les  
4 rédacteurs et les blogueurs, accusés d' « actions contre la sécurité nationale ».

5 Le 22 août dernier, les agents du redoutable ministère du Renseignement ont arrêté au domicile de ses parents la  
6 journaliste **Fariba Pajoo**. Agée de 30 ans, ancien membre de la rédaction du quotidien – aujourd'hui interdit – « Etemad-e melli »,  
7 Fariba Pajoo tenait un blog d'informations en persan très populaire. Depuis son arrestation, elle est détenue en cellule d'isolement  
8 dans la section 209, contrôlée par le ministère du Renseignement, de la prison d'Evin à Téhéran. Ni sa famille ni son avocat n'ont  
9 pu lui rendre visite et aucun chef d'inculpation ne lui a été jusqu'à ce jour signifié. La détention en cellule d'isolement est une  
10 pratique courante de la « justice » iranienne. Elle est une forme de torture psychologique destinée à faire craquer les détenus pour  
11 leur extorquer des « aveux » sur leur participation au « complot » contre le régime.

12 Le pouvoir fait tout pour étouffer les voix contestataires. Parfois avec une grande difficulté. Vendredi 18 septembre, la  
13 télévision a dû diffuser un match de football qui se déroulait dans le grand stade de Téhéran... en noir et blanc et sans le son : des  
14 dizaines de milliers de spectateurs agitaient des écharpes vertes et hurlaient des slogans contre le régime.

(ANQUETIL, Gilles. La chasse aux journalistes. **Le Nouvel Observateur**, n. 2342, p. 35, 24-30 sept. 2009.)

Les questions 41– 46 portent sur le texte ci-dessus :

41. Signalez l'affirmation qui est en **DÉSACCORD** avec le texte :

- a) Le journal où travaillait Fariba a été interdit.
- b) Fariba a été soumise à une forme de torture psychologique.
- c) Fariba a été détenue à Téhéran.
- d) Fariba a été inculpée par un chef d'inculpation de complot contre le régime islamique.

42. Les mots « dont » (ligne 1) et « il » (ligne 1) se réfèrent à :

- a) « Mahmoud Ahmadinejad ».
- b) « un exploit ».
- c) « Mahmoud Ahmadinejad » et « un exploit », respectivement.
- d) « un exploit » et « Mahmoud Ahmadinejad », respectivement.

43. Elle est détenue en cellule d'isolement par le ministère du Renseignement.

Marquez l'option où la phrase ci-dessus est écrite **CORRECTEMENT** à la forme active :

- a) Le ministère du Renseignement la détient en cellule d'isolement.
- b) Le ministère du Renseignement l'a détenue en cellule d'isolement.
- c) Elle détient le ministère du Renseignement en cellule d'isolement.
- d) Elle a détenu le ministère du Renseignement en cellule d'isolement.

44. « Ni sa famille ni son avocat n'ont pu lui rendre visite [...]. » (lignes 8-9)

Marquez l'option où la phrase ci-dessus s'écrit CORRECTEMENT à la forme affirmative du présent de l'indicatif :

- a) Sa famille et son avocat peuvent lui rendre visite.
- b) Sa famille et son avocat pourraient lui rendre visite.
- c) Sa famille et son avocat veulent lui rendre visite.
- d) Sa famille et son avocat voulaient lui rendre visite.

45. Les synonymes pour les expressions « même si » (ligne 1) et « à la fois » (ligne 3) sont dans le texte, respectivement :

- a) donc / parfois.
- b) alors / souvent.
- c) pourtant / en même temps.
- d) ainsi / rarement.

46. « [...] aucun chef d'inculpation ne lui a été jusqu'à ce jour signifié. » (ligne 9)

Dans cette phrase, le mot « lui » se réfère à :

- a) sa famille.
- b) Fariba Pajooh.
- c) son avocat.
- d) son arrestation.

## Texte 2

### L'interdiction des signes religieux à l'école

1 En 2003, une commission de réflexion (la commission Stasi) a estimé que le port de signes religieux ostentatoires était en  
2 contradiction avec les règles laïques du système scolaire français. C'est ainsi qu'un an plus tard a été votée la loi sur les signes  
3 religieux dans les écoles publiques (loi n°. 2004-228 du 15 mars 2004). Cette loi interdit de porter les signes « ostentatoires » (c'est-  
4 à-dire visibles et portés dans l'intention d'être vus) d'appartenance à une religion.

5 Les articles interdits par cette loi incluraient le hijab musulman, la kippa juive, le turban sikh ou de grandes croix chrétiennes.  
6 En revanche, il est toujours permis de porter des symboles discrets de la foi, telles que les petites croix, étoiles de David ou mains de  
7 Fatima (qui ne sont d'ailleurs qu'un talisman !). Cette loi a déjà été à l'origine de dizaines d'expulsions d'élèves.

(DUCROCQ, Anne. **La Société vue par les religions**. Paris : Librio, 2007. p. 41.)

Les questions 47–50 portent sur le texte ci-dessus :

47. Marquez l'affirmation INCORRECTE d'après le texte :

- a) Les petits symboles sont permis dans les établissements scolaires publics.
- b) Le système scolaire français suit des règles laïques.
- c) Même les signes religieux discrets sont prohibés dans les écoles publiques en France.
- d) L'interdiction des signes religieux à l'école date de 2004.

48. Marquez l'option qui NE correspond PAS à un signe religieux :

- a) Kippa.
- b) Mains de Fatima.
- c) Grandes croix.
- d) Ostentatoires.

49. L'expression « en revanche » (ligne 6) NE signifie PAS :

- a) par hasard.
- b) en contrepartie.
- c) par contre.
- d) en retour.

50. « [...] (qui ne sont d'ailleurs qu'un talisman !). » (ligne 7)

Le mot souligné se réfère aux :

- a) articles interdits.
- b) mains de Fatima.
- c) grandes croix.
- d) écoles publiques.